



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six  
Le deux avril à dix-huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation :  
27 mars 2026

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Christophe PELLEGRINO, Mme Corinne GIOVINAZZO, M. Arnaud FERRACCI, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Gérard BAUSSY, Mme Catherine PETIT, M. Alain PETITPREZ, Mme Brigitte GARDE, M. Telio QUILLET, M. Lucas SIGAUDDO, Mme Laurence LOUIS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 006-210601373-20260402-10_2026-DE

### Délibération n° 1

#### Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mme MAUBERT-REY expose :

Suite au renouvellement général du conseil municipal, les membres du CCAS doivent être renouvelés. Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le Maire et est composé, en nombre égal, de membres élus au sein du conseil municipal et de membres extérieurs nommés par le maire. Les membres extérieurs impliqués dans des actions sociales étant au nombre de 4, il est donc proposé de fixer également à 4 le nombre de membres élus au sein du conseil municipal. Le vote a lieu à bulletin secret. Les membres extérieurs seront nommés ultérieurement par arrêté.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code de l'aide sociale et des familles,

**Vu** le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié,

**Considérant** le renouvellement du Conseil municipal,

**Sur proposition** de M. le Maire de fixer à 8 le nombre de membres appelés à siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune,

**Vu** la liste de candidats établie en respectant le principe de la représentation proportionnelle,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**FIXE** à 8 le nombre total des membres appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Spéracèdes.

**PROCEDE** à l'élection de la liste comportant les 4 membres du Conseil municipal :

Nombre de voix obtenues par la liste conduite par Mme Martine MAUBERT-REY : 15

**SONT PROCLAMES ELUS :**

- Mme Martine MAUBERT-REY
- Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN
- Mme Brigitte GARDE
- M. Lucas SIGAUDDO

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six  
Le deux avril à dix-huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation :  
27 mars 2026

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Christophe PELLEGRINO, Mme Corinne GIOVINAZZO, M. Arnaud FERRACCI, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Gérard BAUSSY, Mme Catherine PETIT, M. Alain PETITPREZ, Mme Brigitte GARDE, M. Telio QUILLET, M. Lucas SIGAUDDO, Mme Laurence LOUIS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

### Délibération n° 2

#### Election des membres du Conseil municipal à la Caisse des Ecoles.

Mme BONNAFY expose :

Suite au renouvellement général du conseil municipal, les membres de la Caisse des écoles doivent être renouvelés.

Le comité de la caisse des écoles comprend (article R. 212-26 du code de l'éducation) : le maire, (président), l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant, un membre désigné par le préfet, des conseillers municipaux désignés par le conseil municipal, des membres élus par les sociétaires (parents d'élèves). Le vote a lieu au scrutin de liste et à bulletin secret.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'article 2 du décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 modifié,

**Considérant** le renouvellement du Conseil municipal,

**Sur proposition** de Monsieur le Maire de fixer à 5 le nombre de membres appelés à siéger au sein de la Caisse des Ecoles,

**Considérant** la liste proposée par Monsieur le Maire,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**FIXE** à 5 le nombre de membres appelés à siéger au sein de la Caisse des Ecoles.

**PROCEDE** à l'élection de la liste comportant les 5 membres du Conseil municipal comme suit :

Nombre de voix obtenues par la liste conduite par Mme Viviane BONNAFY : 15

**SONT PROCLAMES ELUS :**

- Mme Viviane BONNAFY
- M. Arnaud FERRACCI
- M. Alain PETITPREZ
- M. Gérard BAUSSY
- M. Lucas SIGAUDDO

Envoyé en préfecture le 24/04/2026  
Reçu en préfecture le 24/04/2026  
Publié le  
ID : 006-210601373-20260402-12\_2026-DE

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six  
Le deux avril à dix-huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation :

27 mars 2026

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Christophe PELLEGRINO, Mme Corinne GIOVINAZZO, M. Arnaud FERRACCI, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Gérard BAUSSY, Mme Catherine PETIT, M. Alain PETITPREZ, Mme Brigitte GARDE, M. Telio QUILLET, M. Lucas SIGAUDO, Mme Laurence LOUIS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

### Délibération n° 3

#### Désignation des représentants communaux au Conseil d'administration de la Régie des Eaux du Canal Belletrud (RECB)

Monsieur le Maire expose :

A la suite des élections municipales, le renouvellement des représentants des communes au sein du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux du Canal Belletrud (RECB) doit être organisé, conformément aux statuts en vigueur.

Il appartient à chacune des communes membres de procéder à la désignation de son représentant territorial appelé à siéger au sein de cette instance.

La commune de Spéracèdes est spécifiquement concernée par la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Se portent candidats :

M. Jean-Marc MACARIO, représentant titulaire / Mme Martine MAUBERT-REY, représentant suppléant.

M. Lucas SIGAUDO, représentant titulaire / Mme Laurence LOUIS, représentant suppléant.

Le vote a lieu sur une même liste au scrutin secret.

Nombre de votants : 15

Nombre de voix obtenues par la liste MACARIO : 11

Nombre de voix obtenues par la liste SIGAUDO : 2

Nombre de bulletins nuls : 2

Sont proclamés élus :

**Monsieur Jean-Marc MACARIO, représentant titulaire et Mme Martine MAUBERT-REY, représentant suppléant.**

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 006-210601373-20260402-11\_2026-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six  
Le deux avril à dix-huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation :  
27 mars 2026

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Christophe PELLEGRINO, Mme Corinne GIOVINAZZO, M. Arnaud FERRACCI, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Gérard BAUSSY, Mme Catherine PETIT, M. Alain PETITPREZ, Mme Brigitte GARDE, M. Telio QUILLET, M. Lucas SIGAUDO, Mme Laurence LOUIS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

### Délibération n° 4

#### Désignation des délégués au SICTIAM

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 20 mars 2023, la commune de Spéracèdes a adhéré aux missions d'ingénieries numériques du Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM).

Chaque membre adhérent doit être représenté au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Suite au renouvellement général du conseil municipal, de nouveaux représentants doivent donc être désignés.

Se portent candidats :

M. Marcel ROUSTAN, représentant titulaire / M. Jean-Marc MACARIO, représentant suppléant.

Le vote a lieu sur une même liste au scrutin secret.

Nombre de votants : 15

Nombre de voix obtenues par M. Marcel ROUSTAN (représentant titulaire) et M. Jean-Marc MACARIO (représentant suppléant) : 15

Sont proclamés élus :

**Monsieur Marcel ROUSTAN, représentant titulaire et M. Jean-Marc MACARIO, représentant suppléant.**

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 006-210601373-20260402-13\_2026-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six  
Le deux avril à dix-huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation :  
27 mars 2026

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Christophe PELLEGRINO, Mme Corinne GIOVINAZZO, M. Arnaud FERRACCI, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Gérard BAUSSY, Mme Catherine PETIT, M. Alain PETITPREZ, Mme Brigitte GARDE, M. Telio QUILLET, M. Lucas SIGAUDO, Mme Laurence LOUIS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

### Délibération n° 5

#### Désignation des délégués au Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Monsieur le Maire expose :

Suite au renouvellement général du conseil municipal, et afin d'assurer le fonctionnement du Parc Naturel Régional de Préalpes d'Azur, il est aujourd'hui nécessaire que la nouvelle assemblée procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Le vote a lieu au scrutin secret.

Se portent candidats :

M. Jean-Marc MACARIO, représentant titulaire / M. Marcel ROUSTAN, représentant suppléant.

Nombre de votants : 15

Nombre de voix obtenues par M. MACARIO, en tant que représentant titulaire : 13

Nombre de voix obtenues par M. ROUSTAN, en tant que représentant suppléant : 13

Nombre de bulletins blancs : 2

Sont proclamés élus :

**Monsieur Jean-Marc MACARIO, représentant titulaire et M. Marcel ROUSTAN, représentant suppléant.**

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 006-210601373-20260402-148\_2026-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six  
Le deux avril à dix-huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation :  
27 mars 2026

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Christophe PELLEGRINO, Mme Corinne GIOVINAZZO, M. Arnaud FERRACCI, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Gérard BAUSSY, Mme Catherine PETIT, M. Alain PETITPREZ, Mme Brigitte GARDE, M. Telio QUILLET, M. Lucas SIGAUDO, Mme Laurence LOUIS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

### Délibération n° 6

#### Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur le Maire expose :

La fonction de correspondant défense, créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2121- 21 ;

**Vu** la circulaire du 26 octobre 2001 ;

**Vu** l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;

**Considérant** que le développement de la relation armée-citoyen nécessite de disposer sur le territoire national de correspondants locaux chargés des questions de défense ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE**, à l'unanimité, comme conseiller municipal chargé des questions de défense : **Mme Martine MAUBERT-REY**.

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 24/04/2026  
Reçu en préfecture le 24/04/2026  
Publié le  
ID : 006-210601373-20260402-15\_2026-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six  
Le deux avril à dix-huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation :  
27 mars 2026

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Christophe PELLEGRINO, Mme Corinne GIOVINAZZO, M. Arnaud FERRACCI, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Gérard BAUSSY, Mme Catherine PETIT, M. Alain PETITPREZ, Mme Brigitte GARDE, M. Telio QUILLET, M. Lucas SIGAUDO, Mme Laurence LOUIS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

### Délibération n° 7

#### Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite Loi MATRAS) visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels,

**Vu** le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie secours,

**Considérant** que la loi citée en référence prévoit que chaque conseil municipal où n'est pas nommé un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), un correspondant secours doit être désigné,

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune Le correspondant informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mènera dans son domaine de compétence.

Le Conseil Municipal, après délibéré, **DESIGNE**, à l'unanimité, comme correspondant incendie et secours pour la commune de Spéracèdes : **M. Arnaud FERRACCI**.

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 006-210601373-20260402-16\_2026-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six  
Le deux avril à dix-huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation :  
27 mars 2026

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Christophe PELLEGRINO, Mme Corinne GIOVINAZZO, M. Arnaud FERRACCI, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Gérard BAUSSY, Mme Catherine PETIT, M. Alain PETITPREZ, Mme Brigitte GARDE, M. Telio QUILLET, M. Lucas SIGAUDO, Mme Laurence LOUIS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

### Délibération n° 8

#### Constitution d'une commission des finances

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

**DECIDE**, à l'unanimité, de créer une commission des finances, et en **DESIGNE** les membres suivants :

- M. Jean-Marc MACARIO
- Mme Martine MAUBERT-REY
- M. Marcel ROUSTAN
- Mme Viviane BONNAFY
- M. Christophe PELLEGRINO
- Mme Corinne GIOVINAZZO
- M. Arnaud FERRACCI
- Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN
- M. Gérard BAUSSY
- Mme Catherine PETIT
- M. Alain PETITPREZ
- Mme Brigitte GARDE
- M. Telio QUILLET
- M. Lucas SIGAUDO
- Mme Laurence LOUIS

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 006-210601373-20260402-17\_2026-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six  
Le deux avril à dix-huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation :  
27 mars 2026

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Christophe PELLEGRINO, Mme Corinne GIOVINAZZO, M. Arnaud FERRACCI, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Gérard BAUSSY, Mme Catherine PETIT, M. Alain PETITPREZ, Mme Brigitte GARDE, M. Telio QUILLET, M. Lucas SIGAUDO, Mme Laurence LOUIS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

### Délibération n° 9

#### Versement des indemnités de fonction au Maire

**Le Conseil municipal,**

**Vu** les articles L.2123-20 à L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** la demande de Monsieur le Maire à percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire lorsqu'il en fait la demande,

**Considérant** que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

**Considérant** que la commune de Spéracèdes compte 1276 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire, avec effet à compter du 22 mars 2026, comme suit : 45,2 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 006-210601373-20260402-18\_2026-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six  
Le deux avril à dix-huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation :  
27 mars 2026

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Christophe PELLEGRINO, Mme Corinne GIOVINAZZO, M. Arnaud FERRACCI, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Gérard BAUSSY, Mme Catherine PETIT, M. Alain PETITPREZ, Mme Brigitte GARDE, M. Telio QUILLET, M. Lucas SIGAUDO, Mme Laurence LOUIS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

### Délibération n° 10

#### Versement des indemnités de fonction aux adjoints

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de Spéracèdes compte 1276 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire, avec effet à compter du 22 mars 2026, comme suit :

- L'indemnité de fonction du 1<sup>er</sup> adjoint est égale à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2<sup>ème</sup> adjoint est égale à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3<sup>ème</sup> adjoint est égale à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction du 4<sup>ème</sup> adjoint est égale à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 006-210601373-20260402-19\_2026-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six  
Le deux avril à dix-huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Date de convocation :  
27 mars 2026

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Christophe PELLEGRINO, Mme Corinne GIOVINAZZO, M. Arnaud FERRACCI, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, M. Gérard BAUSSY, Mme Catherine PETIT, M. Alain PETITPREZ, Mme Brigitte GARDE, M. Telio QUILLET, M. Lucas SIGAUDO, Mme Laurence LOUIS

**Secrétaire** : M. Marcel ROUSTAN

### Délibération n° 11

#### Versement des indemnités de fonction aux conseillers municipaux délégués

**Le Conseil municipal,**

**Vu** les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux conseillers municipaux avec délégation,

**Considérant** que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

**Considérant** que la commune de Spéracèdes compte 1276 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal avec délégation, avec effet à compter du 22 mars 2026, comme suit :  
10,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Maire,  
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 24/04/2026  
Reçu en préfecture le 24/04/2026  
Publié le  
ID : 006-210601373-20260402-23\_2026-DE

**INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS AU 22 MARS 2026**

NOM Prénom	Fonction	Taux	Montant mensuel
MACARIO Jean-Marc	Maire	45,2 %	1 857,96 €
MAUBERT-REY Martine	1 <sup>ère</sup> Adjointe	21,38 %	878,83 €
ROUSTAN Marcel	2 <sup>ème</sup> Adjoint	21,38 %	878,83 €
BONNAFY Viviane	3 <sup>ème</sup> Adjointe	21,38 %	878,83 €
PELLEGRINO Christophe	4 <sup>ème</sup> Adjoint	21,38 %	878,83 €
GIOVINAZZO Corinne	Conseillère avec délégation	10,5 %	431,61 €
TOTAL BRUT MENSUEL			5 804,89 €
TOTAL BRUT ANNUEL			69 658,68 €

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 006-210601373-20260402-21\_2026-DE